

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 24 AVRIL 2012**

L'an deux mil douze, le vingt-quatre avril à vingt heures trente, les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Béréziat, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Roche.

Date de la convocation : 20 avril 2012

PRÉSENTS : M. GOYARD - R. GUILLERMIN - N. AUTUORO - J. BUATHIER - C. NOUREUX - M. BOUZIDI - E. DUBOIS – J. BONOD - C. COLAS - M. MATHY - M. LOISY (suppléant de H. COLAS) - G. PERRIN - P. BEREZIAT - C. MARANDET - G. GALLET - JP LUCIANI - JL. PELTIER - A. GAYDON - J.P. FROMONT - J.L. PICARD - P. THETE - C. DUBOIS - D. BEREZIAT – M. MOREL (suppléant de R. LONGERON) - M. SERREDSZUM - A. VIVIET - J.F. GIRAUDET - G. CHOSSAT - P. TOLFA - J.P. ROCHE - L. GUILLEMOT - P. LAUBRIAT - C. BREVET - P. MARMONT - C. PICARD - D. LIEBAUD - JL. JACQUET - P. SAUZET (suppléant de C. FOURNIER) - G. LACOSTE.

EXCUSÉS : H. COLAS - R. LONGERON - N. BENONNIER - C. FOURNIER

Secrétaire de séance : E. DUBOIS

Nombre de membres : En exercice : 40 ; Présents : 39 ; Votants : 39

Evelyne Dubois, maire de Béréziat accueille les élus communautaires et présente le programme d'actions de la commune. Celle-ci a investi dans une pompe à chaleur et la rénovation du toit de l'église. Les travaux de la deuxième tranche d'assainissement ont débuté. En 2012, la place du restaurant sera réaménagée, les portes et fenêtres du restaurant scolaire remplacées, ce qui accentuera les économies sur les consommations d'énergie électrique. Malgré la perspective de baisse des subventions, le projet de réfection du bâtiment abritant les toilettes publiques ainsi que les resserres pour les associations demeure d'actualité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 27 MARS 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 13 AVRIL 2012

Le Conseil adopte le compte-rendu à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU BUREAU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 10 AVRIL 2012 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 29 AVRIL 2008

Le Conseil prend acte des décisions du bureau à l'unanimité.

SIGNATURE DE CONTRATS A DURÉE DÉTERMINÉE EFFECTUÉS DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION OUVERTE PAR DÉLIBÉRATION DU 31 MARS 2009

Le Conseil de Communauté prend acte des emplois créés en Contrat à Durée Déterminée depuis la précédente réunion du Conseil de Communauté.

TOURISME

I. Présentation des résultats de la phase 3 « stratégie de développement » de l'étude de stratégie globale en matière de tourisme et de loisirs pour le territoire

La parole est donnée à Marie-Luce Georget du cabinet d'études Traces TPI. Après la présentation du diagnostic puis du scénario choisi, Traces TPI précise la stratégie de développement du tourisme qui doit pouvoir être mise en place. Cette proposition résulte d'un travail en comité technique, comité de pilotage et commission tourisme. Le territoire touristique doit être élargi, s'appuyant sur la base de plein air, interconnectée aux autres espaces d'activités (Sougey, karting, ferme équestre, voie verte et itinéraires alternatifs à la route... etc). Il s'agit de se donner une feuille de route en matière d'activités touristiques pour les 10 à 15 années à venir. Un premier plan d'actions à 5 ans est nécessaire. (*Voir diaporama joint au présent compte-rendu*).

Au terme de cette présentation, le Président ouvre le débat et invite les conseillers à s'exprimer largement sur ce dossier. Les élus communautaires conviennent que l'équipement base de loisirs est vieillissant, qu'il a besoin d'investissements massifs pour améliorer ses résultats et voir sa pérennité garantie. Le diagnostic l'a montré. Il y a une double nécessité d'étendre la durée de la saison, aujourd'hui qui se contracte toujours plus entre mi-juillet et mi-août, et d'élargir les clientèles (accueil des groupes sportifs, tourisme d'affaires en complémentarité avec l'offre de Bourg en Bresse). Enfin la clientèle touristique est en constante attente d'innovation. Deux points font débat : le niveau d'investissement et la gouvernance. La Communauté de communes a-t-elle les moyens de ses ambitions sur ce secteur important d'activités économiques ? Elle a su le faire en créant la base de plein air en 1965 alors que la situation du territoire et le contexte étaient difficiles. Ne pas réinvestir reviendrait à porter atteinte à l'attractivité et au dynamisme du territoire que l'on nous envie à l'extérieur. Ces investissements ne viendront-ils pas en concurrence avec les autres actions du projet de territoire ? Le modèle économique proposé vise le retour sur investissement, par analogie avec celui de nos interventions dans les zones d'accueil des entreprises. La stratégie devra s'appuyer sur un programme pluriannuel d'investissement pour donner de la cohérence à nos actions.

En ce qui concerne la gouvernance, son évolution est inéluctable. Plusieurs types de statuts juridiques : société d'économie mixte (SEM), société publique locale (SPL), établissement public industriel et commercial (EPIC) doivent être examinés. Cette évolution permettrait à la Communauté de communes de s'associer à d'autres partenaires publics ou privés. Enfin la gestion en régie est devenue trop lourde en raison d'obligations réglementaires. Le choix d'un nouveau statut juridique doit permettre de gagner en réactivité. Le bureau se réunira le 9 mai pour arrêter la feuille de route. Traces TPI pourra ensuite en phase 4, approfondir le modèle économique, préciser les avantages et inconvénients des modes de gouvernance proposés, et détailler les actions à conduire.

II. Office de tourisme : classement en catégorie III

L'Office de tourisme du canton de Montrevel est classé une étoile. Son classement est à renouveler en 2012. Le classement des offices a évolué, les offices étant classés en catégorie, et non plus en étoile.

L'Office de tourisme du canton de Montrevel peut prétendre à la catégorie III, au regard de sa taille et des missions qu'il remplit sur le territoire (animation du réseau de professionnels, information des visiteurs, collecte de l'information et diffusion à une échelle principalement locale). La demande de classement effectuée par l'association doit être soutenue par la collectivité de rattachement. Le conseil approuve le classement de l'Office de tourisme en catégorie III.

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

I. Tableau des emplois

- *Transfert d'heures*

Un agent qui travaille sur trois services différents rencontre des difficultés. Il est proposé de transférer les heures et de les répartir sur deux services seulement, tout en maintenant la durée hebdomadaire de travail.

- *Refonte du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique*

Suite à la réforme des cadres d'emplois de catégorie B, les cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique et des assistants spécialisés d'enseignement artistique sont abrogés. Les fonctionnaires titulaires de ces cadres d'emplois sont intégrés de droit dans le nouveau cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, à compter du 1^{er} avril 2012.

Le conseil communautaire approuve la modification du tableau des emplois à l'unanimité.

II. Modification de la délibération de principe autorisant le recrutement d'agents non titulaire de droit public

La loi du 12 mars 2012 modifie les cas de recours aux contrats et leurs conditions de renouvellement, notamment pour :

- le recrutement sur un emploi non permanent : les collectivités peuvent recruter temporairement un agent non titulaire,

. pour une durée maximale de 12 mois, sur une même période de 18 mois consécutifs pour faire face à un « *accroissement temporaire d'activité* »

. pour une durée maximale de six mois, sur une même période de 12 mois consécutifs pour faire face à un « *accroissement saisonnier d'activité* »

- le recrutement sur un emploi permanent :

. pour le remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un autre agent non titulaire,

. pour pallier une vacance d'emploi

Pour les besoins de continuité du service, un agent non titulaire peut être recruté pour occuper un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ce contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut dépasser un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le recrutement ne peut avoir lieu qu'après communication de la vacance d'emploi au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Le conseil communautaire du 31 mars 2009 avait adopté une délibération de principe autorisant le président à recruter des agents non titulaires dans les conditions prévues par les textes en vigueur à cette date. Il est proposé de modifier cette délibération en visant désormais la loi du 12 mars 2012.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification de la délibération autorisant le Président à recruter des agents non titulaires de droit public dans les limites autorisées par le dernier texte de loi.

III. Recours à une agence d'intérim

Les collectivités locales peuvent recourir à l'intérim pour recruter certains agents non titulaires, sous certaines conditions et notamment pour répondre à un besoin saisonnier. Devant les difficultés récurrentes rencontrées par la base de loisirs pour recruter des agents diplômés pour encadrer certaines activités sportives et nautiques, il est proposé d'autoriser le Président à recourir à ce mode de gestion selon les besoins et de signer les contrats correspondants. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

IV. Diagnostic prospectif des institutions intercommunales du bassin de vie de Bourg en Bresse

La communauté d'agglomération de Bourg en Bresse, les communautés de communes de la Vallière, Bresse Dombes sud Revermont, Treffort en Revermont, Montrevel en Bresse et la commune de Saint-Paul de Varax ont décidé d'engager un travail commun préalable à tout avant-projet de rapprochement des structures du bassin de vie de Bourg. Les élus ont convenu de confier un travail de diagnostic à un bureau d'études. Celui-ci aura pour mission de réaliser un audit prospectif des institutions intercommunales en tenant compte des projets de territoire existants et en examinant les thèmes suivants : la gouvernance, les compétences et leurs modes d'exercice, les enjeux financiers, fiscaux et leurs incidences. Le budget nécessaire à l'étude est estimé à 50 000 euros. La Communauté de communes devra prendre sa part de financement comprise entre 7 000 et 8 000 euros, au prorata de son nombre d'habitants. Aujourd'hui il s'agit de s'inscrire dans un projet de constitution d'un groupement de commandes, en vue de la passation d'un marché public avec le bureau d'études qui sera retenu après appel à la concurrence. Le conseil approuve le projet de convention et autorise le Président à la signer.

JEUNESSE ÉDUCATION SPORT CULTURE

I. Ecole de musique : tarifs 2012-2013

Le conseil d'administration de l'Ecole de musique propose une augmentation générale des tarifs de 1,5%. Il est indiqué que 58% des dépenses engendrées par ce service sont prises en charge par la Communauté de communes. En 2010-2011, la collectivité dépensait 850 euros par élève ; ce coût s'élève à 857 euros en 2012. L'an dernier, l'association La Mi guitare a fusionné avec l'Ecole de musique. Cette mutualisation a permis de générer une économie de charges d'exploitation, le besoin de financement du service ayant diminué de 3,14% en 2012. Le conseil retient les propositions et approuve les tarifs de l'Ecole de musique à l'unanimité.

ACCUEIL ET VIE DES ENTREPRISES

Renouvellement de la convention avec Centre Ain initiatives

Deux modifications nécessitent l'approbation d'une nouvelle convention : le recours du financement européen et la création d'une antenne dans le Haut-Bugey. Alain Viviet représente la Communauté de communes au sein du conseil d'administration et Alain Béal au comité d'agrément. La subvention attribuée à l'association s'élève à 9 288 euros en 2012, soit 0,60 euros par habitant. Le conseil approuve le renouvellement de la convention avec Centre Ain initiatives à l'unanimité.

INFRASTRUCTURES - ENVIRONNEMENT

Réorganisation de la Direction des infrastructures et de l'environnement

Le directeur et le responsable voirie-réseaux et gestion du domaine public, également directeur adjoint, ont quitté la collectivité au 1^{er} septembre 2011. Une nouvelle direction s'est mise en place. Les tâches du responsable voirie-réseaux et gestion du domaine public ont été redéployées sur deux emplois : un poste de technicien bureau d'études (pourvu en février) et un de responsable d'exploitation voirie et domaine public (à pourvoir). Compte tenu de ces modifications et de l'accroissement des missions confiées à la DIE, une nouvelle organisation est nécessaire. En ce sens, il convient de créer deux emplois (un de directeur adjoint ouvert au cadre d'emploi des techniciens et un de responsable SPANC et espaces verts ouvert aux techniciens et agents de maîtrise) et de supprimer deux emplois (responsable bâtiments, espaces verts et un d'agent de maîtrise à la maintenance des bâtiments). Cette proposition a reçu un avis favorable du Comité technique paritaire. Le conseil approuve à l'unanimité cette réorganisation.

QUESTIONS ORALES ET INFORMATIONS DIVERSES

Projet de tribune pour le RCCM

Les dirigeants de l'association recherchent également des partenaires privés pour la construction d'une tribune sur le stade.

Agenda

- L'Ain de ferme en ferme : portes ouvertes à Saint-Martin le Châtel (Ferme Tradi-Bresse), aux Jardins de Cocagne à Montrevel et à Foissiat (élevage de bœufs de Kobe)
- « Café équitable et décroissance au beurre », jeudi 3 mai, à 20h30, à la salle des fêtes à Montrevel : spectacle sur le développement durable proposé par le Théâtre de l'horizon avec le soutien de Cap3B. A 20h, tirage au sort et remise des prix du concours « Au travail et à l'école sans ma voiture ».
- Bureaux du Conseil de Communauté : mercredi 9 mai et mardi 15 mai à 18h.
- Conseil communautaire, mardi 29 mai, à 20h30 au château de Loriol à Confrançon. Visite du château à partir de 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance,
Evelyne Dubois



Le Président,
Jean-Pierre Roche